

# La crise, ce phénomène parfaitement normal

Des crises, nous en avons traversé plusieurs et nous en traverserons encore, nous le savons. Pas facile pour autant de garder la tête froide quand les marchés dégringolent et que les émotions prennent le dessus...

Voici cinq bonnes raisons de rester calme et de vous laisser guider par votre conseiller.

## 1. Les émotions sont mauvaises conseillères

Lorsque les marchés entrent dans une période chaotique, où la volatilité est forte, il est tout à fait normal de ressentir de l'inquiétude. On peut parfois même vouloir en sortir au plus vite pour se tourner vers des options qui paraissent plus rassurantes, comme des placements garantis.

Pourtant, le mieux est généralement... **de ne rien faire** ! En tout cas rien avant d'en avoir sérieusement discuté avec son conseiller.

En effet, des dommages importants à long terme pourraient découler d'une décision prise sous le coup de l'émotion. De plus, vous vous priveriez de l'analyse d'un professionnel qui possède l'expérience, les connaissances, les outils et l'objectivité nécessaires à une prise de décision éclairée. C'est précisément dans ces moments que son rôle est capital : il est là pour vous écouter, vous rassurer, vulgariser les informations qui fusent de toutes parts et vous guider vers les choix qui sont dans votre meilleur intérêt.



## 2. « Après la pluie, le beau temps »

Cet adage porteur d'optimisme s'applique plus souvent qu'autrement aux marchés boursiers. Depuis quarante ans, les investisseurs ont connu une succession d'événements tous plus impressionnants les uns que les autres et qui ont tous deux choses en commun : ils minent le moral des investisseurs, mais **ne sont pas éternels**.

Sans parler du fait qu'aujourd'hui, on comprend mieux les mécanismes des crises et on dispose d'outils comme les politiques monétaires pour y faire face.

Pour ne mentionner que quelques-uns de ces moments qui ont marqué les esprits : le crash de 87 ; la longue récession du début des années 90 ; le choc des devises asiatiques de 97 ; le fameux Bogue de l'an 2000, puis l'éclatement de la Bulle Technologique ; les attentats du 11 septembre 2001 ; la Grande Crise Financière de 2008-2009, suivie quelques années plus tard de la crise des dettes souveraines en Europe périphérique ; et finalement, la plus importante pandémie des 100 dernières années en 2020.

Au final, ceux qui sont demeurés investis lors des périodes houleuses se sont donné la chance de **profiter des rebonds** des marchés.

# LA CRISE, CE PHÉNOMÈNE PARFAITEMENT NORMAL

## 3. On ne quitte pas le navire quand il tangue

Et un simple coup d'œil au schéma ci-dessous permet de comprendre pourquoi. Regardons de plus près : de 2001 à 2021, le S&P500 (Figure 1) a dégagé un rendement annualisé de 8,39 % pour l'investisseur qui y est demeuré pleinement investi.

Toutefois, s'il avait manqué seulement les dix meilleures journées sur vingt ans, son rendement n'aurait alors atteint que 4,55 %, soit près de 50 % de moins.

Figure 1

**S&P500 | Croissance du capital | 2001-2021**  
Tel le beau temps qui suit la pluie...

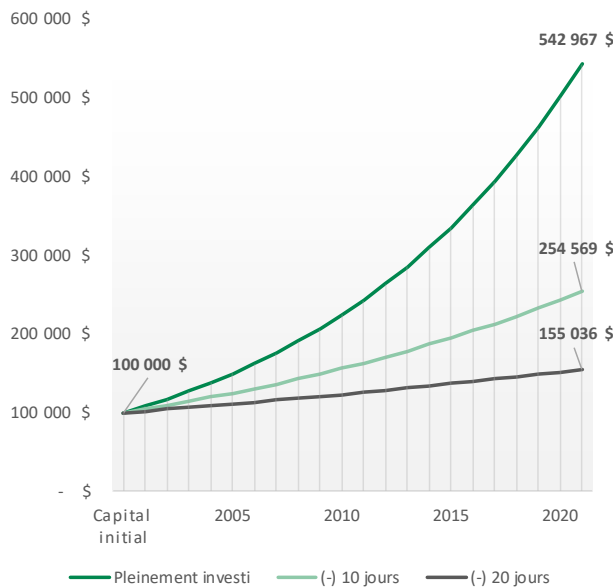
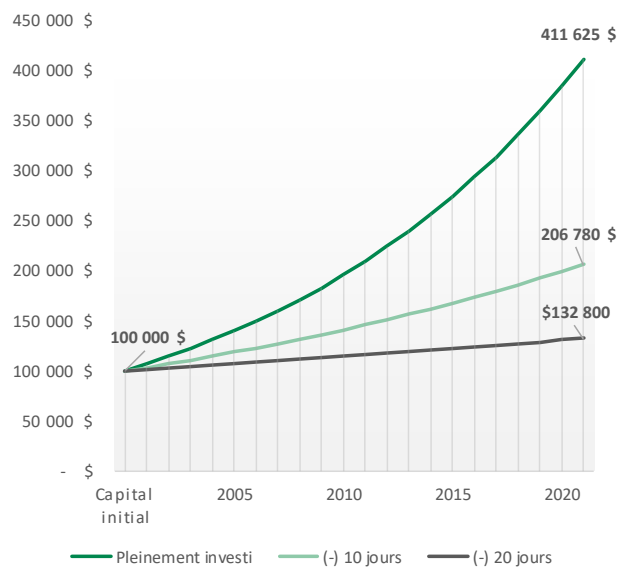


Figure 2

**TSX | Croissance du capital | 2001-2021**  
...les meilleurs rebonds boursiers tendent à suivre les pires journées boursières.



Source: Bloomberg, Desjardins Gestion de Patrimoine  
L'accumulation de capital est démontrée par l'application du taux moyen annuel de rendement.  
Les rendements incluent le réinvestissement des dividendes.

# LA CRISE, CE PHÉNOMÈNE PARFAITEMENT NORMAL

## 4. Votre portefeuille est conçu pour traverser les crises

Combien de fois avez-vous entendu parler de « l'importance d'une saine **diversification** » de votre portefeuille de placement ? C'est en période de crise, plus particulièrement si l'on est tenté de fuir les marchés, que cette notion de base prend tout son sens et qu'il est bon de se la remémorer.

C'est bien simple : lorsqu'on cesse d'avoir un portefeuille diversifié incluant une portion croissance, on renonce à participer aux marchés boursiers qui procurent des rendements supérieurs à **long terme**, comme le démontre clairement le schéma ci-dessous.

Si les doutes et inquiétudes vous assaillent, votre conseiller est la personne la mieux placée pour revoir avec vous le plan financier établi ensemble. Cette conversation est importante, car elle permet de mettre en perspective des événements ponctuels qui vous causent du stress.

Prenez un pas de recul et réexaminez les décisions prises il y a un an, deux ans, cinq ans ou plus. Est-ce que les fluctuations actuelles contrecarrent vos objectifs ? Devez-vous revenir sur certains choix ?

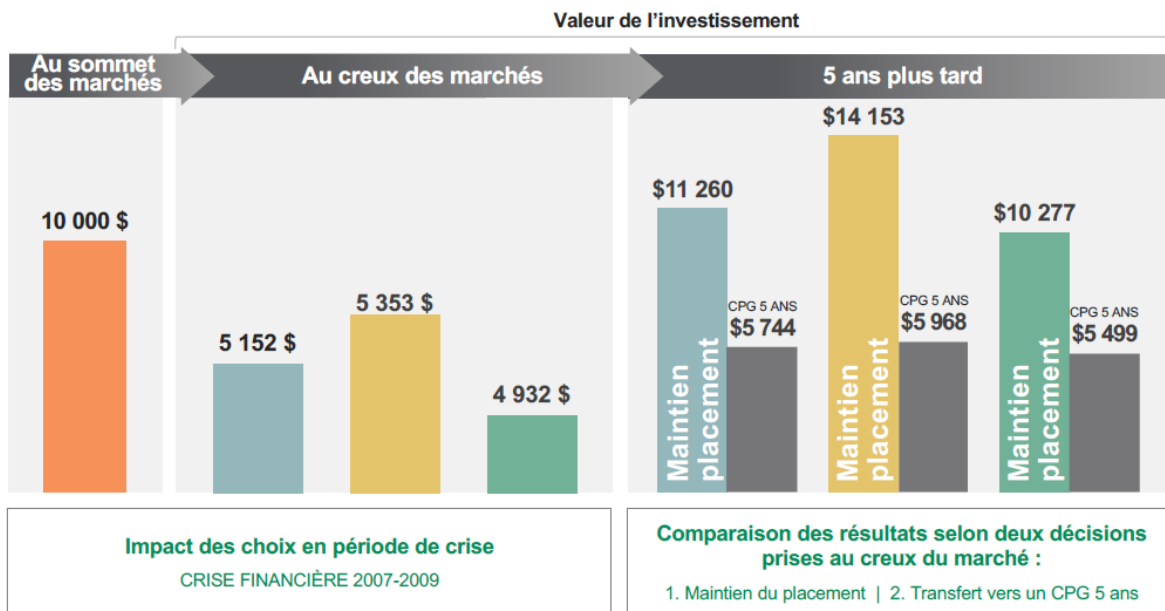
Dans la plupart des cas, la réponse sera non et pour cause : votre plan et votre portefeuille ont été conçus **pour voir loin**.

### FACTEURS DE RISQUES EN PLACEMENT

## Déroger à sa stratégie de placement en période de creux des marchés

### Impact des choix en période de crise

Crise financière 2007-2009



Légende : Actions canadiennes Actions américaines Actions étrangères

Indices : S&P/TSX, S&P 500, MSCI EAEO

## 5. On peut revoir son budget quand on est retraité ou pré-retraité

Il se peut néanmoins que vous ayez besoin de revoir vos plans, notamment si vous êtes retraité ou pré-retraité. Ce sont généralement les projets à court terme qui sont concernés, tels un voyage, un achat important, etc., parce que les liquidités disponibles ne sont plus suffisantes au moment où vous aviez prévu de les utiliser. Votre conseiller pourra alors vous aider à rééquilibrer votre budget.

Il est fortement déconseillé d'effectuer des retraits non planifiés de vos différents comptes d'investissement sans en avoir discuté avec lui, puisque cela peut avoir des impacts sur votre diversification. Il existe plusieurs autres options à explorer, dépendamment de votre situation : retrait du CELI, renégociation de l'hypothèque, marge de crédit, report des ponctions dans le FERR si vous en possédez un, stratégies relatives à l'assurance-vie, etc.



Votre conseiller pourrait aussi réévaluer la composition de votre portefeuille, si nécessaire. Mais là encore, l'horizon de placement joue un rôle majeur. Pour un jeune retraité, il peut être de 20 ans, voire plus. Beaucoup d'autres facteurs sont en prendre en compte et votre conseiller vous aidera à prendre les meilleures décisions.

Rappelez-vous : c'est face aux périodes de turbulence que **la valeur du conseil professionnel** et de l'accompagnement prend tout son sens !

Les représentants en épargne collective et les planificateurs financiers du Service Signature agissent pour le compte de Desjardins Cabinet de services financiers inc. (« DCSF »)

DCSF est une filiale à part entière de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« FCDQ ») et est inscrit à titre de courtier en épargne collective, cabinet de planification financière et cabinet en assurance de personnes. Ce document et les renseignements qu'il contient vous sont présentés à titre informatif uniquement. Bien que les renseignements fournis dans la présente capsule proviennent de sources que nous croyons fiables, DCSF ne peut toutefois garantir qu'ils sont exacts ou complets. DCSF se dégage de toute responsabilité pour des erreurs ou omissions et se réserve le droit de modifier ou réviser le contenu à tout moment et sans avis préalable. En aucun cas, ce document ne peut être reproduit, en tout ou en partie, ni distribué, publié ou mentionné de quelque manière que ce soit, ni ne peuvent l'être les renseignements, les opinions ou les conclusions qu'il contient, sans avoir obtenu le consentement préalable écrit de DCSF. DCSF, ses administrateurs, dirigeants employés, et mandataires ne seront aucunement responsables des pertes ou des dommages subis ou des frais engagés à la suite de l'utilisation de l'information apparaissant dans ce document. Les conseils fiscaux sont basés sur les règles fiscales en vigueur (Octobre 2020). Les règles fiscales sont sujet à changements à tous moments sans préavis. Les informations contenues dans ce document ne doivent pas être interprétées comme étant un avis de nature juridique, comptable, financier ou fiscal. Une évaluation complète de votre situation auprès de professionnels reconnus est recommandée. DESJARDINS est une marque de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, utilisée sous licence.